

# Handicap : un support adapté pour l'échange patient-professionnel pendant la consultation

**Pauline d'Orgeval,**  
présidente,  
association CoActis Santé,  
Paris.

L'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap – soit 14 % des 15-59 ans<sup>1</sup> en France [1] – est un droit fondamental, toutefois très peu abordé dans la loi handicap de 2005 [2]. Comme le souligne notamment le rapport de Pascal Jacob sur l'accès aux soins des personnes handicapées [3], remis en 2013 aux pouvoirs publics, elles présentent une surmorbidity et une surmortalité par rapport à la population générale, en lien avec un suivi médical très irrégulier, voire inexistant pour les soins courants [4]. Les pistes de solutions ont été identifiées afin d'améliorer cet état préoccupant de la situation. La défaillance, voire l'absence de soins peuvent accentuer la douleur physique et/ou psychique, aggraver les symptômes, provoquer l'apparition de complications et, donc, une détérioration de l'état de santé. En cas d'absence prolongée de prise en charge, les soins interviendront tardivement, en urgence, avec parfois la nécessité de pratiquer une anesthésie générale. Dans ce contexte, les personnes en situation de déficience intellectuelle ou d'autisme nécessitent un suivi spécifique, avec des gestes et des supports adaptés pour le dialogue et la relation avec le personnel soignant.

Souvent, l'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures de soins dédiées à l'ensemble de la population ne fait pas l'objet de dispositifs spécifiques, hormis

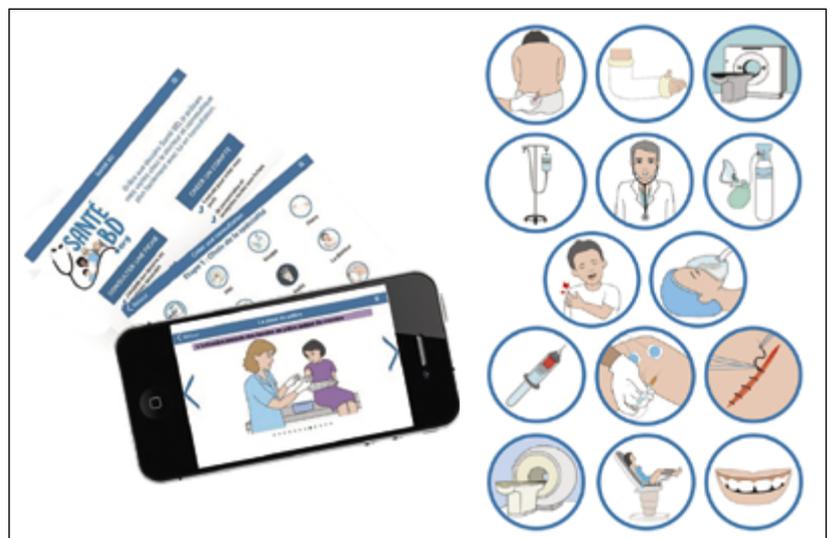
l'aménagement des locaux (rampes d'accès, etc.). Une organisation, une signalétique adaptée, des équipements spécifiques sont donc très rarement présents. On constate également une absence générale d'outils de communication. Les professionnels de santé ne sont pas spécifiquement formés ni sensibilisés pour accueillir et soigner dans des conditions favorables. Il n'existe pas de référentiel listant les équipements et les outils de communication les plus pertinents pour accueillir ce public.

## Un outil conçu collectivement

L'association Coactis Santé a pour objet d'améliorer l'accessibilité à toutes les personnes en situation de handicap des dispositifs de droit commun. Fin 2013, elle a constitué un groupe de travail réunissant une soixantaine de participants (représentants des

différents types de handicaps, associations, professionnels des secteurs de la santé et du médico-social) pour concevoir l'outil SantéBD, un support de communication adapté afin que l'information liée aux soins et à la santé soit davantage accessible aux personnes en situation de handicap.

L'outil est constitué de fiches qui décrivent les consultations médicales, dentaires, paramédicales et hospitalières, pour faire comprendre les actes de soins et de prévention. Ces fiches ont pour objet de préparer les consultations, de réduire ainsi le stress, de créer un dialogue patient-professionnel au cours de la consultation. Elles concernent toutes les personnes qui ont besoin – du fait de leur âge (enfants) ou d'une déficience – d'un support visuel pour mieux comprendre, anticiper, accepter et participer aux soins.





Le patient peut poser des questions à partir du support imagé, obtenir des éclaircissements afin de pouvoir être mieux soigné. Les fiches peuvent donc aider les professionnels – et aussi les accompagnants familiaux – à mieux accompagner le patient dans des situations sources de stress et d'agitation, pouvant provoquer des interactions sociales non adaptées ou des comportements accentués de repli sur soi. Elles comportent chacune une illustration accompagnée d'un texte simple ; elles peuvent être personnalisées selon le type de déficience (autisme, handicap moteur, déficience intellectuelle, visuelle ou auditive) et se déclinent selon le genre et l'âge. Les illustrations s'attachent à représenter au mieux les visages, les émotions, les mouvements corporels.

Ces fiches sont gratuites, consultables et imprimables à partir du site ([www.santeBD.org](http://www.santeBD.org)) ou *via* l'application santéBD (sur tablettes et téléphones portables de type Smartphone).

### 16 types de consultations sur l'application santéBD

À ce jour, 16 types de consultations sont disponibles, qui se déclinent par thèmes :

- consultations médicales : généraliste, gynécologie ;
- consultations dentaires : l'examen, les actes de soins et la prévention ;

- imagerie : passer une radio, une imagerie par résonance magnétique (IRM), un scanner, une mammographie ;

- prise en charge de la douleur : le Méopa<sup>2</sup>, l'anesthésie générale, parler de la douleur, les injections de toxine botulique<sup>3</sup> ;

- actes de soins : faire une prise de sang, avoir un plâtre, avoir une perfusion, une ponction lombaire.

L'outil a reçu le prix Acteur national des Victoires de l'accessibilité en juin 2015. Il continue d'être développé, et de nouvelles fiches sont réalisées chaque mois. Enfin, l'outil a été testé auprès de personnes en situation de handicap (*via* les délégations de l'association Nous aussi (<http://www.nousaussi.org/>), et une évaluation plus large est en cours. ■

1. Par ailleurs 1,7 million de personnes en France souffrent d'un handicap visuel (malvoyance légère ou moyenne pour 1,5 million et cécité/malvoyance profonde pour 200 000 d'entre elles). 5 millions de personnes vivent avec un handicap auditif et 2,3 millions avec un handicap moteur, 700 000 personnes souffrent d'un handicap mental et entre 300 000 et 500 000 personnes sont atteintes d'un trouble envahissant du développement, dont 60 000 personnes autistes.

2. Mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote, traitement analgésique et anxiolytique, essentiellement pour la prise en charge de la douleur.

3. Médicament qui permet de détendre les muscles.

### L'ESSENTIEL

► Les personnes en situation de handicap sont parties prenantes dans l'élaboration de l'outil SantéBD.

► À ce jour, 16 types de consultations sont disponibles par fiches pour une meilleure accessibilité aux soins.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). *Chiffres clés 2016 de l'aide à l'autonomie* [Rapport]. 2016 : 20 p. En ligne : [http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa\\_chiffrescles2016-web.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_chiffrescles2016-web.pdf)

[2] *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Journal officiel, 12 février 2005, n° 36 : p. 2353. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647&categorieLien=id>

[3] Jacob P. *L'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées*. [Rapport à Marisol Touraine et Marie-Arlette Carlotti], remis le 6 juin 2013.

En ligne : <http://social-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-de-pascal-jacob-sur-l-acces-aux-soins-et-a-la-sante-des-personnes>

[4] Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. *Instruction n° DGOS/DGCS/3B/2015/313 relative à la mise en place de dispositifs de consultations dédiés pour personnes en situation de handicap*, 20 octobre 2015 : 24 p. En ligne : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/11/cir\\_40249.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/11/cir_40249.pdf)

Voir aussi : *Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie*. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020436314&categorieLien=id>